



# UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

## Procès-verbal Assemblée générale de l'UFUTA\* *Paris, jeudi 22 juin 2017*

Au vu de la liste d'émargement, le quorum est atteint : 22 universités sont présentes ou représentées, le nombre de délégués présents est de 36 et 43 pouvoirs ont été transmis, soit au total 79 votants. La majorité absolue est de 31 ; en conséquence l'assemblée générale peut siéger et délibérer.

(liste en Annexe 1)

Cette AGO se tient dans le respect des nouveaux statuts votés ce même jour par l'AGE .

### 1. Accueil de l'Université de la Culture permanente et du Temps Libre de Nîmes

En introduction à cette séance le Président de l'UFUTA accueille l'Université de la Culture Permanente et du Temps Libre de Nîmes et ses délégués. Cette UTL a présenté sa demande d'adhésion à l'UFUTA. Le dossier a été suivi par Françoise DAVID-SCIARA et lui-même et tous deux émettent un avis très favorable à cette adhésion. La parole est alors donnée à M. Jean-Bernard SOLER, Président de l'UTL de Nîmes, qui présente son UTL avec un support vidéo vivement apprécié. L'UTL existe depuis 1978. Elle offre à ses adhérents - 3130 en 2017- une large palette d'activités multidisciplinaires : philosophie, psychologie, géopolitique, littérature, histoire, langues diverses, ateliers artistiques, activités physiques, visites guidées, etc.

**Vote** : Contre : 0 Abstention 0 Pour : 79

**L'adhésion de Nîmes à l'UFUTA est adoptée à l'unanimité**

### 2. Approbation du procès-verbal de l'AGO 2016 de GAP

*Une erreur dans la date est soulignée : il faut lire 2016 et non 20016*

Vote : Abstention : 2 Contre: 0 Pour 77

**Le procès-verbal est adopté**

### 3. Elections au Conseil d'administration

Conformément aux statuts modifiés et votés en AGE ce 22 juin, le CA est élu pour 3 ans. Tous les postes sont à pourvoir. Pour être élu il faut obtenir au moins 1/3 des suffrages des délégués présents ou représentés, l'UTL de Nîmes étant incluse.

On compte UTL : 23 - délégués 39 - pouvoirs 46 total voix : 85

13 candidatures ont été reçues, accompagnées de 8 suppléants. *Voir liste en annexe 2*

Sur les bulletins de vote qui ont été distribués il est possible de rayer les noms de candidats que l'on ne souhaite pas élire au CA

Pour le vote l'appel des structures est effectué par ordre alphabétique. *Voir les résultats au point 6 du PV.*

## 4. Rapport moral du Président, rapport financier du Trésorier, rapport du vérificateur aux comptes

### 4.1 Rapport moral du Président

Ce rapport moral commence au 16 juin 2016 (à GAP) et se termine ce jour (22 juin 2017 Paris)

Il est présenté au nom du CA qui l'a validé lors de sa réunion du 21 juin 2017. Le Président a divisé son rapport en 4 parties, il propose un arrêt à chaque partie et sous partie pour d'éventuelles questions. Le rapport moral sera voté globalement à la fin.

### A - Administration de l'Union

#### A.1 le pilotage de l'UFUTA :

Le premier élément a été l'élection d'un nouveau bureau le 17 juin 2016, d'un nouveau comité scientifique et la passation de pouvoir entre Françoise DAVID-SCIARA et Stéphane RAVAILLE.

Les mandats des administrateurs s'achèvent ce jour suite à la décision de l'AGE.

Fin juin une réunion a été organisée à Paris avec les trésoriers et le vérificateur aux comptes, il a été décidé de proposer au CA la modification des dates de l'exercice comptable et d'en profiter pour arrêter la responsabilité de l'ancienne présidente et du trésorier au 31 août 2016.

6 CA se sont réunis lors de cette année :

- |                    |                   |
|--------------------|-------------------|
| - 16 juin 2016     | 27 septembre 2016 |
| - 22 novembre 2016 | 31 janvier 2017   |
| - 28 mars 2017     | 21 juin 2017      |

Sur le site internet de l'Union figureront les CR des CA dès qu'ils ont été approuvés par le CA. Il y a donc un décalage d'un CA environ (2 mois environ).

Le 7 mars 2017 a été organisée la journée des Présidents et des directeurs. Le Président demande l'accord de l'Assemblée pour appeler cette journée « la journée des dirigeants » car au-delà des présidents et directeurs, les trésoriers, les secrétaires et des membres de votre CA sont les bienvenus en fonction des thèmes de travail.

Deux thèmes étaient à l'ordre du jour : le projet UFUTA Ambition 2020 et les modifications statutaires envisagées.

Le Président a souhaité associer les présidents et directeurs aux travaux du CA. Cet objectif est double :

- faire vivre en direct le travail du CA de l'UFUTA
- rencontrer, écouter et partager les préoccupations des adhérents

Ont été reçues par le CA en 2017 :

- Mme Christine MIEGGE (UTL Gap) et Mme Lisette LE TEXIER (UTL Essonne)

Le règlement intérieur de l'UFUTA a été modifié de manière ponctuelle :

- Souhait de privilégier les structures qui reviennent rapidement après avoir quitté l'UFUTA pour simplifier les démarches du retour.
- Intégration de la cotisation d'accréditation en suivant les recommandations de l'AG du 16 juin 2016 (50 € remboursable dès adhésion)
- Suppression du délai de 2 H minimum entre la fin de l'AGO et le début du CA. (pour des raisons d'ordre pratique)

**Chaque nouveau RI est publié sur le site**, il est applicable deux mois après cette publication pour les structures, alors qu'il est applicable immédiatement pour les membres du CA.

Le Président a inscrit l'UFUTA au programme **d'AdB Solidatech**, organisme financé par une fondation américaine, qui offre un programme à destination des associations

Les associations peuvent être équipées en logiciels bureautiques performants à des prix défiant toutes concurrences :

Office Professionnel Plus est proposé à 37,94€. Pour rappel le prix public de cette suite bureautique est de : 460,30 €, la suite standard est à **27,51 €** (prix public : 279 €)

Adresse du site : [www.solidatech.fr](http://www.solidatech.fr)

## **A.2 le mouvement des adhérents :**

Arrivée : Le Président rappelle l'accueil de l'UTL de Nîmes au sein de l'UFUTA.

Les retours : L'institut Catholique de Paris n'a pas payé la cotisation 2016 dans les délais ce qui a conduit dans un premier temps à considérer la structure comme partante mais elle a régularisé ensuite et a correctement réglé la cotisation 2017. C'est donc un vrai faux retour.

Royan n'était pas à jour de sa cotisation au moment de l'AG de GAP du 15 juin et n'a pas régularisé. Par contre ils ont régulièrement payé leur cotisation de 2017.

### **Le Président demande à l'AG de prendre acte de leur retour.**

Les départs : L'Institut universitaire de formation continue de Pointe à Pitre n'a pas payé ni la cotisation 2016 alors qu'elle s'y était engagée, ni la cotisation 2017. En application de l'article 8 des statuts, il est demandé à l'AG de prendre acte du départ de l'UFUTA de l'Institut Universitaire de formation continue de Pointe à Pitre pour non paiement de cotisations. **L'AG en prend acte**

L'UNIA (Université de Nice Inter-Âge) a fait savoir qu'elle traversait des difficultés financières et que, pour l'instant, elle n'était pas en mesure de payer la cotisation UFUTA 2017. Elle a indiqué qu'elle rejoindrait l'Union dès que sa situation se rétablirait. Le Président formule tous les vœux de réussite à l'UNIA, en espérant que son retour se fera rapidement. En application de l'article 8 des statuts, il est demandé à l'AG de prendre acte du départ de l'UFUTA de UNIA pour non-paiement de cotisation 2017. **L'AG en prend acte**

La relation avec l'UP de Nantes est délicate. Sa Directrice a fait part de sa décision de sortir de l'UFUTA, considérant que celle-ci s'éloigne trop de l'idéal universitaire de ses origines, pour devenir beaucoup plus associatif que l'UP ne le désire. Suite aux échanges de courriels et de courriers, il a été convenu d'une rencontre en octobre 2017. L'attention de l'UP de Nantes a été attirée sur le fait que le non-paiement de cotisations entraînerait de facto la perte de qualité d'adhérent. Mme la Directrice avait fait savoir au Président qu'un courrier lui serait officiellement envoyé pour acter ce départ, courrier qui n'a pas été reçu à ce jour. Il revient donc à l'assemblée de prendre acte de leur décision.

En application de l'article 8 des statuts, il est demandé à l'AG de prendre acte du départ de l'UFUTA de l'UP de Nantes pour non-paiement de cotisation 2017. **L'AG en prend acte**

Le Président souhaite rendre un hommage amical et chaleureux à M. Yvon LE GALL, délégué et représentant de l'UP de Nantes. Il a été président de l'UFUTA de 2008 à 2010. Il a été à maintes reprises Président du comité scientifique et c'est sous son égide que les Plumes 2017 ont été décernées. C'est un homme de cœur qui a œuvré sans compter, et sans relâche au service de l'UFUTA. Lors de la désignation du nouveau président il a fait confiance à Stéphane RAVAILLE qui ne peut que le remercier. C'est un exemple pour tous, il a toujours fait honneur à la fois au corps professoral universitaire et plus généralement à l'ensemble des professeurs mais aussi à l'UP de Nantes et à l'UFUTA. Si **lui** a montré à maintes reprises toutes ses qualités humaines, le Président ne peut que regretter vivement la décision de l'UP de Nantes et les conditions de son départ.

Pour terminer, le Président demande une immense ovation pour notre ami Yvon LE GALL...

## **A.3- le travail des commissions**

La commission Statuts (dissoute au CA du 28 mars car devenue inutile)

La commission convention collective dans laquelle ont travaillé François AMBOLET de l'UTL Essonne, président de cette commission, Daniel ROYER, président de l'UIA de Créteil Val de Marne, Claudine METTAIE, Présidente de l'UTL de Blois et André LE POTTIER, Trésorier Adjoint et membre de l'UIA de Créteil, et Stéphane RAVAILLE, le Président de l'UFUTA. La parole est donnée à François AMBOLET pour une très rapide synthèse.

La commission annuaire pilotée par Françoise DAVID-SCIARA de l'UIA de Poitiers avec Marie-Denise RISS-COLY de l'UIA d'Amiens, Nicole PETITOT de l'Université Ouverte de Franche Comté et André LE POTTIER. Le prochain annuaire sortira en fin d'année 2017.

La commission Convention multipartite : François AMBOLET avec la collaboration de Jean-Louis CHEMIN de l'UTL de Mayenne. Le travail de cette commission a débouché sur un bilan d'activité des années 2015 et 2016

## **A.4 Délégation de mission**

N'étant pas toujours disponible, le Président a donné mission à 2 administrateurs pour le représenter auprès des adhérents.

- Françoise DAVID SCIARA pour le 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'UIA de Saumur
- François AMBOLET pour deux missions : le 40<sup>ème</sup> anniversaire de l'UTL de Blois ; la présentation du projet UFUTA Ambition 2020 aux UTL de la région Centre.

## **B- La communication**

### **B.1 La communication interne :**

Le réaménagement du site Internet : Le Président remercie très chaleureusement M. Philippe GIRARD Web Master de l'UFUTA pour la qualité de son travail, la rapidité de ses interventions. Certes le site devra faire peau neuve dans les années à venir mais aujourd'hui l'Union n'a pas les moyens financiers pour le faire. Compte tenu de cette contrainte, le site a été fortement amélioré par le travail de M GIRARD.

Remarque sur son utilisation : les adhérents ne le regardent pas !!! (on dispose des statistiques) Or c'est un outil de communication INTERNE.

Le Président invite les membres de l'assemblée à le consulter régulièrement et demande aux structures de veiller à la mise à jour de leurs coordonnées. En effet les contacter relève c'est parfois de mission impossible.

La réactualisation de l'annuaire : effectuée par Françoise DAVID-SCIARA avec la participation de Marie-Denise RISS-COLY, Nicole PETITOT, André LE POTTIER.

Les diverses publications : le Bulletin de liaison, les Cahiers n°12 de 20016 et les actes des Assises dont Françoise DAVID-SCIARA a la charge.

A cette occasion, le président remercie tout particulièrement Françoise DAVID-SCIARA. Lorsqu'il est devenu Président, il n'était pas son candidat favori. Depuis son élection, elle a œuvré avec loyauté, en s'impliquant intensément pour diriger, avec efficacité et efficience, la communication de l'UFUTA, le pressant, si nécessaire, pour qu'il lui remette en temps et heure les articles ou autres documents à publier.

Contacts avec la Bretagne : échanges en cours

Publicité pour le film Rodin, en compétition à Cannes

La secrétaire a été contactée par M Geslin de l'agence Mercredi, agence de promotion de films dont le rôle est d'accompagner et trouver le public d'un film. L'agence travaille avec le distributeur d'un film. Il a été reçu lors du CA du 22 novembre 2016.

### **B.2 la communication externe :**

Bilan des activités de l'UFUTA 2015-2016 : la commission sur la convention multipartite a élaboré, à la demande du Président, un rapport d'activité sur la période 2015-2016 (signature de la convention et année suivante) qui a été communiqué aux partenaires signataires. Jean Louis CHEMIN, pour la compilation, et François AMBOLET pour la rédaction et la mise en page, ont fait un énorme travail, tout en cherchant un fil conducteur pour donner du sens à ce bilan. L'UFUTA a demandé que la commission de suivi se réunisse. Les demandes seront relancées dès Septembre.

Lettre aux candidats à l'élection présidentielle : Ce bilan a servi d'introduction auprès des candidats à la présidentielle : 4 candidats ont répondu

Lettre au maire de Courcouronnes : Le Président a co-signé avec M AMBOLET, une lettre adressée à M. Stéphane BEAUDET, Maire de Courcouronnes, Président de l'AMIF (Association des Maires d'Île-de-France), Vice-Président du Conseil régional d'Île-de-France en charge du Transport. L'objectif est d'obtenir son soutien pour porter la problématique de la convention animation dont il a déjà été fait état.

Contact avec la Chambre des associations de Créteil : M DESPIERRE, président de ladite chambre, et présent à l'AG, évoquera le risque lié à l'organisation de voyage. Il interviendra dans le point 8 de l'ordre du jour.

Renforcement des liens avec la Cité des Sciences qui accueille l'AGO aujourd'hui ; le Président remercie chaleureusement Mme MARINE qui est l'interlocutrice de l'UFUTA. Si la Cité des Sciences met à disposition gracieusement cette salle, avantage considérable pour l'Union, elle n'a pas pour autant vocation philanthropique. Elle attend que nous participions à ses manifestations. Au nom de l'UFUTA, le Président s'est engagé auprès de Mme MARINE à respecter les points suivants :

- a) Faire connaître à l'ensemble des IUA la programmation de la Cité des sciences et du Palais de la découverte, pour les inciter à programmer **une visite de groupe** à la Cité et/ou au Palais  
*Possibilité d'adresser à l'Union des informations avant l'ouverture d'une exposition pour diffusion auprès des UTL*
- b) Mettre à disposition les flyers (pour cibler les individuels et famille, exemple flyers abonnement annuel, nouveautés)
- c) Avoir des annonces promotionnelles dans les supports de communication (programmes ou lettres, e-letter, des UTL)

Le Président souhaite d'une part qu'au moins une fois par an, les UTL programment une visite à la Cité des Sciences et/ou au Palais de la découverte et qu'elles en informent l'Union. Elles bénéficieront d'un tarif groupe. D'autre part Mme MARINE a besoin de montrer que le partenariat UFUTA - Cité des Sciences fonctionne.

#### Contacts avec des journalistes :

M Adrian JAOUEN reportage pour l'émission 66 minutes diffusée sur M6.

Bruno ABESCAT Ex-rédacteur en chef au magazine L'Express qui prépare un ouvrage sur les conséquences du vieillissement de la population

Clémence LEVASSEUR journaliste de "Maxi" sur le rôle des universités dans notre société. Le Président a insisté sur la différence entre UIA et université populaire. Le journal paraîtra sans doute en juin.

#### C- Le projet associatif

Lors de sa candidature à la Présidence, Stéphane RAVAILLE a porté un projet appelé « UFUTA Ambition 2020 ». Tout au long de cette année, il a été amendé, détaillé reformulé. Il a été présenté lors de la journée des Président du 7 mars 2017. Il s'agit de se prononcer sur l'esprit de ce projet Les grands principes seront votés lors du point 5 de l'ODJ.

La demande de subvention d'Etat a échoué. Le Président en assume pleinement les conséquences, mais il ne s'avoue pas vaincu. Le plus tôt possible et au plus tard au mois de septembre, il réactivera tous les contacts avec les ministres de tutelle et pourquoi pas le premier ministre.

D'autre part, lors de la fête de l'UTL34, il a pris contact avec une conseillère régionale et il cherchera à avoir un contact avec Mme Carole DELGA, ancienne ministre et surtout Présidente de la région Occitanie Pyrénées Méditerranée :il souhaite demander un rendez-vous et rechercher une subvention des régions via l'association « Régions de France » dont le président est Philippe RICHERT, Président de la Région Grand Est.

#### D- Recherche et prix

Le comité scientifique a travaillé autour des textes fournis pour le concours des Plumes 2017 dont les résultats ont été annoncés. Le prochain concours Plumes est pour 2019.

Le Président a souhaité proposer un regroupement des prix : Prix de la recherche, Plumes, en même temps que les Assises pour en faire un temps fort qui peut être plus facilement « médiatisable ».

Cependant il y a encore des discussions au sein du CA sur l'intérêt ou non de dissocier le prix de la recherche  
En conséquence :

Réflexions autour des « olympiades » de l'UFUTA

Un regroupement en 2019

Le cas particulier du Prix de la recherche

2019 sera une année forte pour l'UFUTA : les Assises, les Plumes 2019, les Chardons 2019

Le Président demande à l'Assemblée de constater que l'objet social de l'association a bien été respecté et met au vote ce rapport moral

Le rapport moral étant achevé, il est soumis au vote de l'Assemblée

**Vote du rapport moral**

Le rapport moral est soumis au vote de l'assemblée :

**Contre 0            abstention 0            Pour : 84**

**Le rapport moral est adopté à l'unanimité**

**4.2 Rapport financier**

**4.2.1 Le trésorier** présente les divers éléments et un budget qui tient compte d'un nouvel exercice comptable

A -liste des structures adhérentes à jour de cotisation ce 22 juin 2017 voir Annexe 1

27 structures représentant 28132 membres

Elles sont indiquées dans le tableau de l'annexe 1:

B - Compte de résultat du 01/01/2016 au 31/08/2016

Présentation d'un exercice raccourci dans lequel Les cotisations correspondent à 29 UTLs avec un total de 55 284 membres

Récapitulatif : voir détails en annexe 3

Eléments	Réalisé 2016	Budget	Ecart	Rappel réalisé 2015
<b>Total Produits</b>	<b>12 715,32</b>	<b>19 966,00</b>	<b>- 4 250,68</b>	<b>13 827,40</b>
<b>Total Charges</b>	<b>9 775,91</b>	<b>16 966,00</b>	<b>- 7 354,79</b>	<b>14 879,28</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>2 939,41</b>			

C - Bilan de l'UFUTA au 31/08/2016

Actif		Passif	
Eléments	Montant	Eléments	Montant
LIVRET A	45 979,33	Réserves	49 722,26
Compte courant SG	6 682,34	Résultats 2016	2 939,41
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>52 661,67</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>52 661,67</b>

**4.2.2 Le vérificateur aux comptes**

Le 28.2.2017, M. KAUFFMANN, le vérificateur aux comptes a examiné les comptes de résultat et de bilan arrêtés au 31/08/2016. Le rapport de son examen figure en annexe 4

Le renouvellement du mandat du vérificateur :

Il est demandé à l'assemblée de s'exprimer sur la proposition de ne pas renouveler ce mandat, proposition soumise au vote :

**Contre : 17                    Abstention : 0                    Pour : 67**

Compte tenu de ce résultat il est décidé de sursoir au non-renouvellement pour une année

Union Française des Universités Tous Âges – Siège social : Maison des associations du 3è arrondissement – 5 rue Perrée – 75003 PARIS

Association loi 1901. Décret du 16-08-191. JO du 05-01-1981. N°5551... - Agréée Jeunesse et Sports  
Code identification SIRET n° 524 699 063 00011

**Votes des rapports financiers :**

Mise dans les réserves de l'excédent de l'exercice 2016-2017 soit **2 939,41 €**

**Contre 0      abstention 0      Pour : 84      Vote à l'unanimité**

Rapport financier et quitus au CA

Total produits et total charges

Actif /passif

**Contre 0      Abstention 0      Pour : 84      Vote à l'unanimité**

**5. Le Projet « UFUTA Ambition 2020 »**

L'assemblée aura à se prononcer sur ce projet qui a été présenté le 7 mars 2017 lors de la Journée des dirigeants. En préambule le Président pose 3 questions

**5.1 Qu'est ce que l'UFUTA pour les structures ?**

L'UFUTA doit - elle être un simple lieu de rencontre annuelle sans ambition ni projet, où on se congratule de se revoir en bonne santé autour d'un bon repas ou une Union fédérant les énergies et les projets ?

Comment être connu de vos adhérents **si vous ne leur parlez jamais de nous** ? Le président demande solennellement d'apposer le logo de l'UFUTA sur l'ensemble des cartes d'adhérents. Pour celles et ceux qui ne peuvent pas imprimer le logo, il est possible d'y coller un sticker. Mme RISS-COLY a indiqué qu'elle s'informait du coût. Il faudra lui indiquer le nombre dont la structure a besoin pour qu'elle puisse obtenir les meilleurs prix. Pour ceux qui impriment leur carte, il suffit d'ajouter le logo.

**5.2. Qu'attendent les adhérents de l'UFUTA ?**

Il est important de faire connaître ces attentes pour des propositions éventuelles. Cela suppose des échanges réguliers par courriel et pas seulement lors des réunions institutionnelles.

Il est donc indispensable d'avoir un correspondant fiable (Nom, n° de téléphone personnel, email personnel) que l'on puisse joindre sans problème. C'est par lui que doivent parvenir aux élus les demandes, doléances et pourquoi pas les encouragements.

Exemples : Quelle doit être la place de la recherche ?  
Doit-on être un lien avec les pouvoirs publics nationaux ?

**5.3. Que peuvent apporter les structures à l'UFUTA ?**

Le cœur du projet UFUTA ambition 2020 c'est l'échange entre les structures :

- Echanger ce qui marche (voir bulletin de liaison – ça marche chez nous)
- Échanger ce qui n'a pas marché pour faire profiter les autres de nos erreurs
- Échanger des conférences, des places vacantes pour des sorties
- Rechercher de futurs adhérents pour l'UFUTA.

Le Président interpelle les participants : il **lance à tous un défi** : amener chacun, une structure adhérente nouvelle (ou retour d'une ancienne) d'ici à l'AG de l'an prochain. Il interpelle l'assemblée comme suit :

*« L'UFUTA peut-elle compter sur vous pour l'aider à réussir, ou bien souhaitez-vous que l'on vous laisse tranquille ?*

*Si vous souhaitez que nous remettions chaque année un Bilan des activités de l'UFUTA, indiquez-nous même sommairement ce que vous faites. De grâce faites nous gagner du temps et ne nous obligez pas à chercher les informations sur vos sites internet... »*

**Le projet UFUTA Ambition 2020 se fonde sur une philosophie :**  
**Que l'UFUTA donne plus que ce qu'elle reçoit !**

- d'un côté une cotisation revalorisée des adhérents
- de l'autre un retour sous forme de services

tout en assurant la cohérence des actions menées

Le point de départ est un constat basé sur des hypothèses réelles :

une baisse de recettes liée à la diminution du nombre d'adhérents : le graphique présenté montre l'évolution des recettes de 2002 à 2016 et une amorce de chute prévisionnelle importante mais réelle (partie en rouge) qui traduit les départs

Ceci engendre un déficit courant compte tenu des dépenses ordinaires de l'UFUTA

Hypothèses réalistes pour nos recettes :

2015 : 58 347 adhérents soit 13 419,82 €

2018 : 20 000 soit 6 900 €

En terme de budget :

2015 : 13 827 € - 14 879 € = - 1 052 €

2018 : 6 900 € - 13 900 € = - 7 000 €

7 000 € de déficit par an signifie que les réserves ne tiendront que 5 ans au mieux, moins longtemps au pire.

La cotisation de 0,23 € actuelle n'est plus tenable... Mais augmenter la cotisation UFUTA sans contrepartie n'a aucun sens

Si on décide d'augmenter la cotisation, alors L'UFUTA doit rendre des services, à la fois aux structures **mais aussi à leurs adhérents**

Remarque : les adhérents ne connaissent pas ou très peu l'UFUTA. Elle ne représente rien pour eux. Il est nécessaire que cela change, sinon les pressions que vous subirez pour quitter l'union **ne seront à terme plus tenables**. Alors que si les adhérents connaissent les services que peut rendre l'UFUTA, ils voudront en profiter....

L'UFUTA doit être en mesure d'aider financièrement les structures - quelle que soit leur nature - dans leurs projets, **Le financement d'État est une nécessité.**

Quel montant de subvention d'Etat peut-on espérer ? Budget faible = aucun projet + aucune ambition

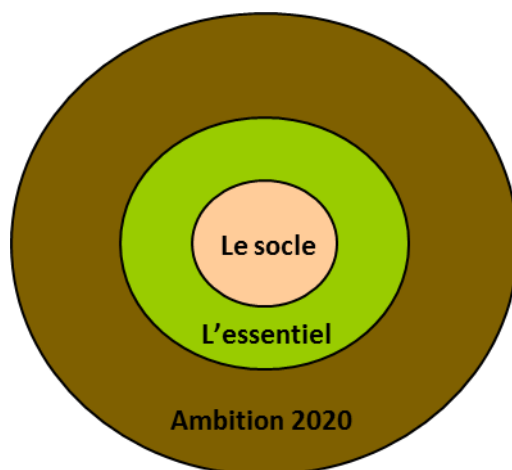
Aucune subvention

Le projet UFUTA ambition 2020 c'est :

1. des services proposés aux structures
2. des services proposés aux adhérents des structures adhérentes
3. le financement des développements et des projets des structures
4. la recherche d'un financement d'Etat

### **Une proposition novatrice, audacieuse et "originale"**

le projet se présente comme 3 cercles imbriqués les uns dans les autres.



**Phase 1: le socle (1er cercle Cœur de l'UFUTA)** - : 3 éléments de dépenses composent ce socle

#### 1 – Le fonctionnement nécessaire de l'UFUTA

- Frais de déplacement du CA
- Frais repas administrateurs
- Annuaire, Bulletin, cahier
- Travaux d'impression, Photocopies
- Frais postaux services bancaires, fournitures
- Comité Scientifique

Union Française des Universités Tous Âges – Siège social : Maison des associations du 3<sup>e</sup> arrondissement – 5 rue Perrée – 75003 PARIS

Association loi 1901. Décret du 16-08-191. JO du 05-01-1981. N°5551... - Agréée Jeunesse et Sports  
Code identification SIRET n° 524 699 063 00011



Assistance juridique  
 Formation des dirigeants  
 Site internet

## **2. -Services de base aux structures**

Repas journée des présidents  
 Repas aux AG  
 Repas aux assises  
 Subvention organisateur des Assises

## **3 – Services de base aux étudiants des structures**

Partage de conférenciers  
 Bourse aux voyages  
 Interconnexion des adhérents

## **Phase 2 : le contrat essentiel (2<sup>e</sup> cercle reversement de la cotisation)** sous condition,

**Le contrat lie** les 2 parties qui ont des obligations réciproques :

### **L'UFUTA s'engage:**

- 1° A verser une subvention Fonction de (N-1)
- 2° A organiser la bourse aux voyages
- 3° A organiser le partage de conférenciers
- 4° Organiser le partage vidéo (?)
- 5° Faire de la publicité au niveau national
- 6° A accompagner si besoin les campagnes publicitaires sur leurs territoriales
- 7° Aux structures de le dire selon leurs besoins....

### **La structure signataire s'engage:**

- 1° à participer aux réunions de l'UFUTA (AG, journée des présidents, assises) R: Nombre imposé à définir ensemble
- 2° Faire de la publicité pour l'UFUTA dans son rayon d'action ET rechercher des structures futures adhérentes
- 3° Poser le logo de l'UFUTA partout où elle le peut
- 4° Partager ses conférences, cours sur support vidéo (?)
- 5° Partager ses voyages => bourses aux échanges
- 6° Rendre compte de manière succincte de son activité (PV de l'AG, utilisation fonds UFUTA, ....)

## **Phase 3 : Ambition 2020 3<sup>e</sup> cercle**

### **Financement des projets développés par les structures adhérentes**

**CONCLUSION** : Ce projet associatif permet de :

- |   |            |
|---|------------|
| 1°- Renforcer la cohésion dans l'UFUTA            | Union      |
| 2° - Être financièrement reconnu par l'État       | Force      |
| 3° - S'adresser aux structures et à vos adhérents | Universel  |
| 4° - Vous aider à vous développer sur votre ....  | Territoire |
| 5° - Développer notre action et être .....        | Attractif  |

Projet associatif pour la mandature:

**Union Force Universel Territoire Attractif  
 Ambition 2020**

Le Président soumet **ce projet au vote de l'assemblée**

**Contre : 0 Abstention 2 Pour 82**

**Le projet est adopté à la majorité (unanimité moins 2 voix)**

## **6. Proclamation des résultats des élections au Conseil d'administration**

82 suffrages exprimés : 1/3 des suffrages représente 27 voix

Candidats	Voix
FALLEAU Monique	82
DAVID-SCIARA Françoise	82
METTAIE Claudine	82
LATRY Christian	82
MIEGGE Christine	82
RISS-COLY Marie-Denise	80
LEPOTTIER André	80
MENIL Céline	80
PETITOT Nicole	78
RAVAILLE Stéphane	75
AMBOLET François	75
CHEMIN Jean Louis	74
VELLAS François	74

Tous les candidats ont obtenu plus du 1/3 des suffrages exprimés En conséquence ils sont donc tous déclarés élus

## **7 Budget prévisionnel**

Ce budget concerne l'exercice comptable du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017. Vote du montant de la cotisation 2018. La situation présentée est arrêtée au 28 mai 2017. (Annexe 5)

Total Recettes : 7 035,53 €

Total Dépenses : 11 526,39 €

Déficit au 28/05/2017 4 490,86 €

Vote du montant de la cotisation :

La cotisation annuelle, payable en janvier, est actuellement de 0,23 €; identique depuis 15 ans, elle ne permet pas à l'Union d'équilibrer le budget annuel qui affiche un déficit annuel de 4 500€.

Rappel : Les réserves se montent à 45 000€.

Le CA propose de passer le montant de la cotisation à 0,60€ par adhérent des UTL pour toutes les structures

**Contre 10 Abstention 4 Pour : 68 Adopté à la majorité (unanimité moins 14 voix)**

Budget en cours d'application acté au 22 juin 2017

Dépenses : 10 700 €

Déficit - 1 703,74 €

Estimation du déficit total au 31/08 environ 5 000€

A partir du moment où le montant de la cotisation est adopté, le Président présente le budget prévisionnel équilibré en recettes et Dépenses (voir Annexe 6)

## **8 Intervention de Michel DESPIERRES**

Président de la Chambre des associations de Saint-Maur (Créteil) intervient sur le thème suivant :

Réaliser des activités « touristiques » : quelles obligations pour les associations ?

Présentation de la Chambre des associations

C'est une association aux services des acteurs de la vie associative dont les objectifs sont :

Soutenir la création et le développement des associations

Accueillir, conseiller, former les Acteurs associatifs

Valoriser l'engagement associatif (bénévolat...)

Proposer des services (complémentaire santé, immatriculation « Tourisme »...)

Union Française des Universités Tous Âges – Siège social : Maison des associations du 3<sup>e</sup> arrondissement – 5 rue Perrée – 75003 PARIS

Association loi 1901. Décret du 16-08-191. JO du 05-01-1981. N°5551... - Agréée Jeunesse et Sports  
Code identification SIRET n° 524 699 063 00011

Faire partager les valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire  
 Informer (un site internet, une newsletter, des guides, des fiches...)

Réaliser des activités « touristiques » : quelles obligations pour les associations ?

Il est nécessaire d'anticiper les risques pour protéger les membres et son association

Que dit le Code du Tourisme ? Article L211-1 et L211.18

Les personnes physiques et morales qui se livrent ou apportent leur concours, quelles que soient les modalités de leur rémunération, aux opérations consistant en l'organisation ou la vente :

- De voyages ou de séjours individuels ou collectifs
- De services fournis à l'occasion de voyages ou de séjours
- De services liés à l'accueil touristique
- De forfaits touristiques

Doivent être immatriculées au registre des opérateurs de voyages et de séjours

Comment obtenir cette immatriculation ?

En faire la demande auprès d'ATOOUT FRANCE, l'Agence de développement touristique de la France en justifiant :

Une garantie financière suffisante auprès d'un organisme de garantie collective, d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'assurances

Une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle, souscrite auprès d'une entreprise d'assurances, ou, par extension, auprès d'une union ou fédération d'associations elle-même immatriculée et qui accepte de se porter garante

Quels risques de ne pas être immatriculé ?

Article L211-23

Six mois d'emprisonnement 7 500 € d'amende

La fermeture temporaire ou définitive de l'établissement

Et surtout, pour l'association et/ou ses dirigeants :

- Devoir prendre à sa charge toutes les conséquences financières qui ne pourraient pas l'être par l'assurance Responsabilité Civile professionnelle ou la garantie financière.

Coordonnées de la Chambre des associations :

Tél. 01 48 83 66 40

Email : [cda@cda-asso.com](mailto:cda@cda-asso.com)

Site : [WWW.cda-asso.com](http://WWW.cda-asso.com)

Adresse : 2 avenue du Maréchal Lyautey  
 94100 Saint-Maur des Fossés

Le Président invite les structures à prendre contact directement avec la Chambre des associations.

## **9 Conclusion**

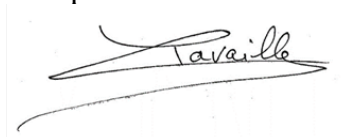
L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale est déclarée close.

La secrétaire



Céline MENIL

Le président de l'UFUTA



Stéphane RAVAILLE

- *Sous réserve de l'approbation lors de l'Assemblée Générale du 26 juin 2018*

Annexe 1 : liste des participants

Annexe 2 : Candidatures au CA

Annexe 3 : Compte de résultat du 01/01/2016 au 31/08/2016

Annexe 4 : Rapport du Vérificateur aux comptes

Annexe 5 : Budget en cours d'application

Annexe 6 : Budget prévisionnel

Union Française des Universités Tous Âges – Siège social : Maison des associations du 3<sup>e</sup> arrondissement – 5 rue Perrée – 75003 PARIS

Association loi 1901. Décret du 16-08-191. JO du 05-01-1981. N°5551... - Agréée Jeunesse et Sports  
 Code identification SIRET n° 524 699 063 00011

## Annexe 1 ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Paris 22 Juin 2017

	UTA / UTL	adhérents	présents	pouvoirs	Total voix	Cotisation
1	AGDE	1 150	5	1	6	x
2	AMIENS	2 400	2	4	6	x
3	AURILLAC	450	0	1	1	x
4	AUXERRE	196				x
5	BEAUSOLEIL	400				x
6	BELLEY	250	1	0	1	x
7	BESANCON	3500	3	5	6	x
8	BLOIS	358	2	0	2	x
9	BOULOGNE / M	254	1	1	2	x
10	CHAMBERY	450				x
11	CRETEIL	1 815	3	3	6	x
12	DREUX	974	2	2	4	x
13	EAUBONNE	264	0	1	1	x
14	ESSONNE	2 822	3	4	7	x
15	GAP	800	0	1	1	x
16	LE MANS	1 700	1	2	3	x
17	LIMOGES	486				x
18	MAYENNE	649	2	2	4	x
19	MEAUX	370	1	1	2	x
20	MELUN					
21	ORLEANS	3250	3	5	8	x
22	PARIS Institut Catholique	941	0	1	1	x
23	POITIERS	1 088	4	2	6	x
24	ROYAN	133				x
25	SAINT GERMAIN	767	0	1	1	x
26	SAINT-NAZAIRE	1 923	2	4	6	x
27	SAUMUR	328	1	1	2	x
28	TOULOUSE	414	0	1	1	x
	<b>TOTAL</b>	<b>28 132</b>	<b>36</b>	<b>43</b>	<b>79</b>	
	NIMES	3 130	3	3	6	2017
	<b>TOTAL</b>	<b>31 262</b>	<b>39</b>	<b>46</b>	<b>85</b>	

## Annexe 2 Liste des candidatures au Conseil d'administration

Ville	Structure		Candidats	Suppléants
AGDE	UTL 34	Asso	RAVAILLE Stéphane	BOCAGE Edgar
AMIENS	U.ouverte	univ	RISS-COLY Marie-Denise	
BESANCON	UTL	univ	PETITOT Nicole	PERROT Françoise
BLOIS	UTA	Asso	METTAIE Claudine	NEVEU Martine
BOULOGNE	UIA	Asso	LATRY Christian	
CRETEIL	UTLe	Asso	LEPOTTIER André	CHARTIER Ariane
ESSONNE	UTL	Asso	AMBOLET François	FONTAINE Daniel
GAP	UTL	Asso	MIEGGE Christine	
LE MANS	UTL	Asso	MENIL Céline	BONNEFON Eliane
MAYENNE	UTL	Asso	CHEMIN Jean Louis	DOUILLET Pierre
ORLEANS	UTL	univ	FALLEAU Monique	
POITIERS	UIA	univ	DAVID-SCIARA Françoise	
TOULOUSE	U3A	univ	VELLAS François	RIEUNIER Brune

## Annexe 3 :

## UFUTA - COMPTE DE RESULTAT 2016 (exercice du 01/01 au 31/08)

Eléments	Réalisé 2016	Budget	Ecart	Rappel réalisé 2015
<b>PRODUITS</b>				
Cotisations, adhésions UFUTA	12 715,32	13 100,00	-384,68	13 419,82
Autres produits	0,00	100,00	-100,00	0,00
Produits financiers	0,00			407,58
Equilibre sur réserves		3 666,00	- 3 666,00	0,00
<b>Total</b>	<b>12 715,32</b>	<b>19 966,00</b>	<b>- 4 250,68</b>	<b>13 827,40</b>
<b>CHARGES</b>				
Administration	618,59	900,00	- 384,68	863,38
Affranchissement	277,10	800,00	-100,00	781,14
Services bancaires	26,80	100,00	-73,20	86,80
Sous-traitance générale	0,00	100,00	-100,00	44,95
Impr. bulletins, trytiques	576,00	1 500,00	-924,00	1 351,44
Location serveur	250,80	260,00	-9,20	250,80
Assurance	105,97	106,00	-0,03	104,97
Fonctionnement statutaire	3 548,76	6 500,00	-2 951,24	6 469,52
Colloques, Assises	4 371,89	5 700,00	-1 328,11	4 581,90
Comité scientifique	0,00	750,00	-750,00	344,35
Intervenants	0,00	250,00	-250,00	0,00
<b>Total Charges</b>	<b>9 775,91</b>	<b>16 966,00</b>	<b>- 7 354,79</b>	<b>14 879,28</b>

## BILAN de l'UFUTA au 31/08/2016

Actif		Passif	
Eléments	Montant	Eléments	Montant
LIVRET A	45 979,33	Réserves	49 722,26
Compte courant SG	6 682,34	Résultats 2016	2 939,41
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>52 661,67</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>52 661,67</b>

## Annexe 4 : Rapport du vérificateur aux comptes

Union Française des Universités Tous Ages Rapport du vérificateur aux comptes  
à l'assemblée générale mixte du 22 juin 2017

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 16/06/2016, vous avez bien voulu renouveler mon mandat de vérificateur aux comptes de votre association, fonction qui m'a été confiée à l'origine par votre conseil d'administration en sa séance du 19/03/2013.

Tels sont les termes de mon rapport

En date du 28/02/2017, j'ai rencontré au siège social de votre association Monsieur André Le Pottier votre trésorier-adjoint qui m'a présenté des comptes de résultat et de bilan arrêtés au 31/08/2016 dressés par les soins de Monsieur Christian Latry votre trésorier. Avant de vous faire part de mes observations,

je dois vous signaler qu'en sa séance du 27/09/2016 votre conseil d'administration a pris la décision à l'unanimité de faire coïncider avec l'année universitaire la date d'arrêt des comptes de l'U.F.U.T.A soit du 01/09 au 31/08. Par voie de conséquence il m'a été remis des comptes relatifs à la période du 01/01/2016 au 31/08/2016. A la demande de vos instances dirigeantes les comptes simplifiés qui m'ont été présentés peuvent être considérés tout en prenant en compte la modification de la date de l'arrêt de l'exercice comme une situation comptable qui prend en quelque sorte acte du changement de présidents en date du 16/06/2016.

Des quelques pièces comptables que j'ai pu sonder, il ressort un excédent de 2 939, 41 €

Ce résultat ne tient pas compte des écritures d'inventaire à savoir :

- la non comptabilisation des produits financiers qui ont couru du 01/01 au 31/08/2016.
- un prorata temporis des cotisations pour la période du 01/09 au 31/12/2016 aurait du être retranché du résultat soit un montant de 4 238,44 €.

Tels sont les termes de mon rapport

Amiens le 29/05/2017

**Annexe 5 : Budget en cours d'application**

Eléments	Budget
<b>Recettes</b>	
Cotisations, adhésions UFUTA	6 690,70
Autres produits	0,00
Produits financiers	344,83
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>7 035,53</b>

Eléments	Budget
<b>Dépenses</b>	
CA : 27/08, 22/11, 31/01,28/03	4 402,54
Autres réunions et représentations	914,91
Journée des Présidents	1 814,60
AG Réservation hôtel	2 787,12
Administration	511,90
Impressions externalisées	792,59
Assurance	108,78
Services bancaires	114,00
Prélèvement indus en litige	79,95
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>11 526,39</b>
<b>Déficit au 28/05/2017</b>	<b>4 490,86</b>

Eléments	Budget
<b>Bilan d'entrée dont :</b>	<b>52 661,67</b>
Compte courant SG	6 682,34
Livret A	45 979,22
<b>Déficit au 28/05/2017</b>	<b>4 490,86</b>
<b>Bilan au 28/05/2017</b>	<b>48 170,81</b>
Compte courant SG	1 846,65
Livret A	46 824,16

**Annexe 6****Budget prévisionnel voté par l'AGO : Cotisation à 0,60 € pour tous**

<b>Budget prévisionnel de l'UFUTA septembre 2017- août 2018</b>					
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>			
<b>Éléments</b>	<b>Montant</b>	<b>Éléments</b>	<b>Unitaire</b>	<b>Nombre</b>	<b>Montant</b>
			<b>e</b>	<b>s</b>	
<b>C</b> ommunication dont	<b>1 300,00 €</b>	<b>Cotisation</b>	<b>0,60 €</b>	30 000	<b>18 000,00 €</b>
Cahier					
Bulletin					
Bilan		Intérêts			<b>360,00 €</b>
Invitations					
Divers		Subventions			
<b>R</b> echerche dont :	<b>0,00 €</b>				
Prix					
Actes					
<b>A</b> dministration dont :	<b>2 860,00 €</b>				
Frais postaux					
Frais bancaires					
Internet					
Impressions, photocopies					
Assurance					
Conseils juridiques					
<b>F</b> onctionnement dont :	<b>14 200,00 €</b>				
AG					
CA					
Bureau					
Réunion Travail CA					
Réunions Présidents					
Formations					
Contrats essentiel					
Contrats Ambitions					
<b>Total</b>	<b>18 360,00 €</b>	<b>Total</b>			<b>18 360,00 €</b>